



Attitude QHSE

Cabinet conseil en qualité hygiène
sécurité environnement

Réalisation de Document Unique des Risques Professionnels (DUER)

- Disposer d'un état des lieux exhaustif des risques présents dans l'entreprise
- Etre en conformité avec la réglementation

Contexte réglementaire	Toute entreprise doit disposer du document unique d'évaluation des risques professionnels, quelque soit son secteur d'activité et le nombre de salariés. L'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de la responsabilité de l'employeur, qui a une obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés. Elle est issue de la directive cadre européenne du 12 juin 1989 et des principes généraux de prévention énoncés à l'article L. 4121-2 du Code du Travail
Exemples de missions	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration initiale▪ Animation du comité de pilotage▪ Mise à jour annuelle▪ Modifications en cas de changements organisationnels et fonctionnels
Pour qui	Entreprises souhaitant acquérir un document référence récapitulatif des risques présents dans l'entreprise
Livrables	<ul style="list-style-type: none">▪ Document unique sous format papier et informatique
Moyens	Prestation réalisée par un expert formé et référencé pour la CGSS